



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

machines et équipements

Question écrite n° 91057

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la fermeture annoncée de l'entreprise Jacob Delafon à Noyon (60). Elle sera accompagnée de l'arrêt de l'activité d'un autre site, celui de Dieuze (57) et d'une cessation partielle de production à Troyes (10). L'information a été rendue publique, le 20 mars dernier, par le groupe Kohler, leader mondial de sanitaire, propriétaire de Jacob Delafon. Pour la région noyonnaise, il s'agit d'un nouveau mauvais coup porté à l'emploi. Cette partie du département de l'Oise détient les records de chômage et Jacob Delafon est la plus ancienne entreprise de la ville, son implantation remontant à 105 ans. Le groupe Kohler met en avant les pertes de parts de marché des baignoires en fonte, spécialité noyonnaise, concurrencées aujourd'hui par des produits bas de gamme. Depuis de nombreuses années, les organisations syndicales réclament une diversification de la production. Or voici fort longtemps qu'aucun investissement n'a été réalisé dans l'Oise. Kohler en a pourtant les moyens. Il compte 47 usines dans le monde, 27 filiales et emploie 27 000 salariés. Il a contribué lui-même à fragiliser l'usine de Noyon en investissant en Inde ou en Égypte dans des pays à faible coût de main-d'oeuvre, il s'agit, en réalité, d'une délocalisation qui ne dit pas son nom. Dans l'hypothèse d'une fermeture annoncée pour octobre 2006, la loi fait obligation à Kohler de reclasser les 145 salariés licenciés, de réindustrialiser le site et, le cas échéant, de dépolluer. Le conseil régional de Picardie et le conseil général de l'Oise ont l'intention de signifier à Kohler qu'il lui incombera de respecter ces exigences et de les financer seul. Il souhaiterait savoir si l'État entend faire preuve de la même fermeté et conduire ainsi les dirigeants du groupe Kohler à préférer une poursuite de l'exploitation avec les investissements nécessaires plutôt qu'une liquidation coûteuse au plan financier, économique et humain.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91057

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 2006, page 3576